



Cours hiver 2020-2021 – Propositions de compensations

Chers joueurs, Chers parents,

Avant toute chose, nous espérons que vous et vos proches vous portez bien en cette période difficile.

Suite aux mesures prises par les autorités publiques, **le tennis indoor pour les plus de 12 ans est interdit depuis le 25 octobre 2020** et ce jusqu'à une date encore inconnue actuellement. Malheureusement, comme dans tous les clubs sportifs, notre école de tennis est lourdement impactée par les mesures sanitaires. En effet, nous avons été contraints de mettre l'ensemble de nos activités entre parenthèses pour les plus de 12 ans. Par ailleurs, pour l'heure, nous n'avons aucune certitude de pouvoir reprendre nos cours avant la fin de la saison hiver. Il est même probable que nous devions attendre le printemps avant de nous retrouver.

Par conséquent, même si la situation évolue positivement dans les prochaines semaines et si une levée progressive des mesures de confinement peut enfin avoir lieu, la totalité des séances pour lesquelles vous avez contracté un cycle de cours ne pourra pas être dispensée dans le délai prévu initialement. **Il est donc impensable pour nous de ne pas vous proposer une compensation.**

Nous proposons ci-dessous différentes options de compensations. Ces différentes propositions vont d'une demande de remboursement partiel jusqu'à une demande de remboursement intégral en passant par un avoir sur vos prochains cours ou stages ou encore une reprogrammation des heures de cours. **Vous êtes libres d'accepter la solution qui vous convient le mieux.**

Grâce à votre soutien et votre flexibilité, notre club traversera cette mauvaise période. Grâce à vous, nos projets d'investissements sportifs pourront se réaliser dans les temps. Ils bénéficieront ainsi à l'ensemble des membres, des plus jeunes aux plus anciens.

Nous vous remercions d'avance pour votre geste envers le club. Nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous afin de nous **faire connaître votre choix pour le 30 mars 2021** au plus tard.

Nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

1. Les remboursements s'effectueront au prorata des cours non donnés.
2. Afin de simplifier le travail administratif tous les avoirs et remboursements seront calculés et effectués à la fin de la saison hiver seulement. Nous vous invitons déjà à nous communiquer l'alternative choisie afin de faciliter notre organisation. Votre choix peut être communiqué à demanet.didier@skynet.be en mentionnant le nom et prénom de l'élève.
3. Les différentes options peuvent être combinées à votre meilleure convenance.

Dans l'espoir d'un retour rapide sur nos courts, nous vous remercions pour votre fidélité à notre club et nous vous souhaitons une bonne année 2021. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Pour la Team des prof de la Citadelle,
Didier Demanet
Directeur de l'école de Tennis

Pour le CA du Tennis de la Citadelle,
Céline Schreiber
Présidente

Je soussigné, (Prénom, Nom), Parent de (Prénom, Nom), fait le choix de l'option suivante pour mon/mes enfant(s) (cochez et complétez l'option de votre préférence) :

- **Option 1 – Je souhaite bénéficier d'un bon à valoir**, équivalent au montant résiduel du nombre de séances dont je n'ai pas pu bénéficier, valable pour :
 - les stages organisés durant l'une des périodes de congés scolaires en 2021
 - le cycle de cours de la nouvelle saison à venir

Par exemple : La saison hiver comprend 24 semaines. J'ai reçu 6 heures de cours. Je souhaite donc bénéficier d'un avoir correspondant au montant des 18 heures restantes.

- **Option 2 – Je souhaite bénéficier de la reprogrammation** d'une partie ou de la totalité des heures de cours non reçues (jusqu'au 15 septembre 2021 et en accord avec un des professeurs de l'école de Tennis).

Par exemple : La saison hiver comprend 24 semaines. J'ai reçu 6 heures de cours. Je souhaite donc reprogrammer les 18 heures restantes (en totalité ou en partie).

- **Option 3 – Je souhaite bénéficier d'un remboursement partiel** équivalent à % du montant. Je fais don de la partie résiduelle afin d'aider le club.

Par exemple : La saison hiver comprend 24 semaines. J'ai reçu 6 heures de cours. Je souhaite donc bénéficier d'un remboursement correspondant à 50% des 18 heures restantes. Je fais don des 50% restant au club.

- **Option 4 – Je souhaite bénéficier d'un remboursement intégral.**

Par exemple : La saison hiver comprend 24 semaines. J'ai reçu 6 heures de cours. Je souhaite donc bénéficier d'un remboursement correspondant à ces 18 heures restantes.

Date et signature

A renvoyer par mail à : demanet.didier@skynet.be

NB : Les différentes options peuvent être combinées à votre meilleure convenance.

(*) Le montant est calculé au prorata des heures de cours non reçues.
